



REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

MEMOIRE DE LICENCE PROFESSIONNELLE

OPTION : ECONOMIE

FILIERE : STATISTIQUE ET ECONOMETRIE

ANALYSE DE L'INTEGRATION MONETAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST : ATOUTS ET PERSPECTIVES POUR LE BENIN

Réalisé et soutenu par :

ADIFON Y. Toussaint & HOUNME M. José Félix

Sous la direction de :

Dr SOGLO Y. Yves

Année académique 2015

SOMMAIRE

DEDICACES.....	iii
REMERCIEMENTS.....	iv
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	v
INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE.....	3
SECTION 1: PRESENTATION DE LA DAPT.....	4
SECTION 2: DEROULEMENT DU STAGE.....	14
CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE RECHERCHE.....	15
SECTION 1: PROBLEMATIQUE ET INTERET DE LA RECHERCHE...	16
SECTION 2 : REVUE DE LA LITTERATURE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	19
CHAPITRE III : L'ANALYSE EMPIRIQUE DE L'INTEGRATION MONETAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST : ATOUTS ET PERSPECTIVES POUR LE BENIN.....	32
SECTION 1: PRESENTATION DES RESULTATS.....	33
SECTION 2 : ANALYSE DES RESULTATS ET VERIFICATION DES HYPOTHESES.....	39
SECTION 3: RECOMMANDATIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE.....	42
CONCLUSION GENERALE.....	46
BIBLIOGRAPHIE.....	48

AVERTISSEMENT DE LA FACULTE

La Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université d'Abomey Calavi n'entend donner aucune approbation, ni improbation aux opinions émises dans les mémoires. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

DEDICACES

A nos mères et pères.

En reconnaissance de toute la rigueur avec laquelle vous nous avez conduits pendant notre enfance et qui nous a déterminés à poursuivre nos efforts jusqu'à ce niveau, nous vous dédions cette œuvre.

A nos frères et sœurs.

Voici le couronnement de toute la patience, des peines et de la volonté de nous assister dans cette œuvre.

REMERCIEMENTS

Le présent mémoire est le fruit d'une conjonction d'exhortations, d'encouragement et d'assistance de la part de certaines personnes à l'endroit desquelles nous voudrions adresser notre sincère et profonde gratitude.

Nous voudrions en tout premier lieu remercier le Seigneur, Dieu le Père Tout-Puissant pour nous avoir inspiré, soutenu et pour nous avoir créé les conditions favorables à l'aboutissement de ce travail. Que son Nom soit loué !

Nous voudrions ensuite dire notre reconnaissance à :

- Dr SOGLO Y. Yves pour la spontanéité avec laquelle il a accepté de diriger ce mémoire et pour son entière disponibilité, en dépit de ses multiples occupations. Ses précieux conseils et remarques, sans oublier son soutien tant moral que spirituel qui nous ont permis de mener à bien ce projet de recherche.
- Mr BADJA Septime Stéphane, Ingénieur à la DAPT pour son dévouement, son assistance personnelle et ses conseils pour la réalisation de cette œuvre.
- Tous les professeurs de la FASEG qui ont œuvré à notre formation et pour notre succès.
- Mr GBADAMASSI Mohibi, CP de Mathématiques de l'enseignement secondaire à la retraite.
- Aux membres de nos familles respectives sans oublier les familles SINSIN, SATOGUINA, KOUCHEBIAGBA et GBEDOLO.

Nous ne saurais terminer sans témoigner notre profonde gratitude aux honorables membres du jury pour la patience dont ils ont fait montre en acceptant de lire ce mémoire et surtout pour avoir accepté de siéger dans ce jury. Nous les remercions pour leurs critiques et suggestions constructifs qui, à coup sûr, nous permettrons de rehausser la qualité de ce travail de recherche.

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACP	:	Afrique Caraïbe Pacifique
ADRAO	:	Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest.
ANPME	:	Agence Nationale des Petites et Moyennes Entreprises.
BAD	:	Banque Africaine de Développement.
BCE	:	Banque Centrale Européenne.
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats des l'Afrique de l'Ouest.
BEAC	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique.
BOAD	:	Banque Ouest Africaine de Développement.
CDPA	:	Comptoir de Distribution des Produits Alimentaires
CEA	:	Commission Economique Africaine
CEAO	:	Communauté Economique d'Afrique de l'Ouest
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEE	:	Communauté Economique Européenne
CER	:	Communauté Economique Régionale
CFA	:	Communauté Française d'Afrique
DAPT	:	Direction de l'Animation et de la Promotion Touristique
DDT	:	Direction du Développement Touristique
DPET	:	Direction des Professions et Etablissements Touristiques
DPPT	:	Direction de la Promotion et des Professions Touristiques
DTH	:	Direction du Tourisme et de l'hôtellerie
DTS	:	Direction Technique et Supérieure
FBCF	:	Formation Brute du Capital Fixe
FCD	:	Fonds de la Communauté des Développements
FMI	:	Fonds Monétaire International
FOSIDEC	:	Fonds de Solidarité et d'Intervention pour le Développement de la Communauté

M	:	Importations
MCO	:	Moindres Carrés Ordinaires
MPL	:	Modèle de Probabilité Limité ou Modèle de Probabilité Linéaire
NEPAD	:	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NOEI	:	Nouvel Ordre Economique International
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONU	:	Organisation des Nations Unies
OUA	:	Organisation de l'Unité Africaine
P	:	Prix unitaire
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
UDEAC	:	Organisation pour le Développement des Etats de l'Afrique Centrale
UE	:	Union Européenne
UEM	:	Monnaie Unique Européenne
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
X	:	Exportations
ZMO	:	Zone Monétaire Optimale

INTRODUCTION GENERALE

Le Bénin fait partie de l'UEMOA, pays utilisant le franc CFA. En tant que pays sous-développé, comment l'intégrer dans les pays membres de la sous-région afin de développer ses ressources monétaires et d'accroître sa puissance économique parmi les pays du tiers monde ?

Autrement dit, quelle politique d'intégration monétaire doit-il mener pour atteindre ses potentialités économiques ?

La réponse à ses questions nous amène à nous interroger sur la stabilité du taux de change, du taux d'intérêt et de l'investissement qui sont ici des variables explicatives susceptibles de pouvoir expliquer clairement l'intégration de la monnaie béninoise dans l'UEMOA et en particulier dans la sous-région.

Taux de change = $\frac{X-M}{PIB}$ avec X : Exportations, M : Importations et PIB :

Produit Intérieur Brut.

Taux d'intérêt = $\frac{P}{M_d}$ avec M_d : Demande de monnaie et P : Prix unitaire.

Taux d'investissement = $\frac{FBCF}{PIB}$ avec FBCF : Formation Brute du Capital Fixe.

**CHAPITRE I :
CADRE INSTITUTIONNEL
DE L'ETUDE**

Dans ce chapitre, il sera essentiellement question de situer la DAPT, de présenter son l'historique, sa mission, son organisation, son fonctionnement et son environnement puis le déroulement de notre stage.

SECTION 1: PRESENTATION DE LA DAPT

PARAGRAPHE 1: SITUATION, HISTORIQUE ET MISSION DE LA DAPT

1) Situation

La Direction de l'Animation et de la Promotion Touristiques (DAPT) est située dans la commune à statut particulier de Cotonou qui constitue à elle seule le département du Littoral et précisément au quartier Bar Tito dans le 7ème arrondissement, en face de la Direction Générale du Comptoir de Distribution des Produits Alimentaires (CDPA), juste à côté de l'Agence Nationale des Petites et Moyennes Entreprises (ANPM). Elle est une division technique du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme (MCAAT).

2) Historique

Le Bénin s'est doté en 1996, d'une politique nationale de développement et de promotion du tourisme qui a été internalisée en 1998. Sur le plan institutionnel, cette politique a prévu la création d'une direction générale et de trois directions techniques à savoir la DAPT, la DDT (Direction du Développement Touristique) et la DPET (Direction des Professions et Établissements Touristiques).

Ces quatre structures réunies constituent autrefois, une seule direction, la Direction du Tourisme et de l'hôtellerie (DTH), qui était chargée du développement et de la promotion du tourisme au Bénin. A l'arrivée de l'ancien Ministre Frédéric DOHOU, cette direction a été réorganisée pour donner

naissance à deux directions : la Direction de la Promotion et des Professions Touristiques (DPPT) et la Direction du Développement Touristique (DDT).

Avec l'avènement du changement et en application de la nouvelle politique, l'Arrêté ministériel N°087/MTA/DC/SG/DAPT/SA du 09 mai 2007 et portant organisation, fonctionnement et attributions de la DAPT a été pris en vue de la création de deux nouvelles directions : la DAPT et la DPET en ajout à la DDT.

3) Mission

La DAPT où s'est déroulé notre stage, a pour mission la réalisation des études de marchés et de stratégies de promotion ainsi que la mise en valeur des produits touristiques. Conformément au décret n°2007-445 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Artisanat et du Tourisme (MAT), elle est chargée de :

- ✓ Faire des études de marchés touristiques en relation avec la DDT ;
- ✓ Elaborer la stratégie de marketing du tourisme ;
- ✓ Identifier les produits touristiques à développer et à promouvoir ;
- ✓ Valoriser efficacement les attraits touristiques et suivre leur exploitation ;
- ✓ Organiser conjointement avec les professionnels et promoteurs, des actions promotionnelles à exercer au Bénin ;
- ✓ Soutenir les promoteurs et professionnels dans leur action de promotion et de commercialisation des produits touristiques ;
- ✓ Promouvoir et soutenir l'organisation d'animations (festivals, foires, salons) susceptibles d'attirer les touristes ;
- ✓ Entretenir des relations étroites avec les opérateurs étrangers ;
- ✓ Représenter l'administration du tourisme au sein du conseil des monuments et des sites.

PARAGRAPHE 2: ORGANISATION, FONCTIONNEMENT ET ENVIRONNEMENT DE LA DAPT.

1- Organisation

La DAPT est structurée en cinq (5) services à savoir :

- Le Secrétariat Administratif (SA)
- Le Service de l'Animation et de l'Événement (SAE)
- Le Service de la Communication et de la Documentation Touristiques (SCDT)
- Le Service du Marketing et de la Prospection (SMP)
- Le service de la Gestion des Ressources Humaines, Matérielles et Financières (SGRHMF).

➤ Le Service Administratif (SA).

Il a pour missions principales l'enregistrement des courriers « arrivée et départ », la dactylographie-saisie de documents, la préparation et l'expédition des courriers ordinaires et confidentiels.

➤ Le Service de l'Animation et de l'Événement (SAE).

Le SAE a pour mission principale d'aider l'administration centrale et les opérateurs privés à donner une offre touristique de qualité.

➤ Le Service de la Communication et de la Documentation Touristiques (SCDT).

Ce service veille à la conception de la documentation du plan de communication interne et externe lié aux opérations de promotion touristique. Il assure aussi la gestion et la diffusion de la communication relative aux activités et manifestations touristiques.

➤ Le Service du Marketing et de la Prospection (SMP).

Ce service est chargé par les moyens requis, de la promotion de la destination Bénin sur les marchés émetteurs de touristes. Il a pour rôle également de gérer les fichiers de prospects potentiels et de veiller au respect des normes et standards appliqués à l'activité touristique.

➤ Le Service de la Gestion des Ressources Humaines, Matérielles et Financières (SGRHMF).

Il a pour mission de gérer le personnel administratif, les ressources matérielles sous l'autorité du Directeur.

2- Fonctionnement de la DAPT.

➤ **Le Secrétariat Administratif (SA).**

Il assure :

- la ventilation du courrier conformément aux instructions du Directeur ;
- la réception, l'acheminement et le classement des courriers ;
- le stockage de tous les courriers de la Direction ;
- la saisie, la préparation et l'expédition des courriers ordinaires de la Direction ;
- l'acquisition de toutes autres tâches du secrétariat.

➤ le Service de l'Animation et de l'Événement (SAE).

Il est chargé de mettre en valeur des attraits touristiques, d'assurer la bonne qualité des prestations, d'animer leur consommation, de créer et de gérer les événements à caractère touristique et culturel. Il comporte deux divisions à savoir :

✓ **La Division Animation Touristique.**

Elle est chargée de :

- Veiller à la mise en valeur effective des attraits touristiques potentiels et le suivi de leur animation ;
- Veiller à la bonne qualité des prestations touristiques ;
- Apporter aux personnels des établissements touristiques et hôteliers et de restauration, l'appui nécessaire à l'amélioration de la qualité de leurs prestations ;
- Assurer l'encadrement des hôtessees chargées de l'accueil à l'aéroport ;
- Recueillir et apprécier les rapports d'activités touristiques et les notes de conjonctures des établissements en vue de leur prise en compte dans le sens de l'amélioration des démarches mercatiques ;
- Assurer une bonne coordination avec les opérateurs touristiques hôteliers et de restauration ;
- Assister les opérateurs privés et ONG spécialisées dans l'organisation et la promotion du tourisme domestique et solidaire, tourisme éducatif, circuits, séjours, croisières, colonies de vacances, etc.

✓ **La Division de l'évènement.**

Elle est chargée de :

- Assurer l'organisation et la gestion matérielle des fêtes, bouquets, réceptions ou toutes autres manifestations touristiques et ou culturelles ;
- Organiser et d'animer les séjours au Bénin des délégations officielles étrangères dans le cadre des missions à caractère touristique ;
- Créer et de gérer des événements à caractère touristique et ou culturel pouvant constituer des produits touristiques et mobiliser la masse ;
- Représenter l'administration nationale du tourisme au sein du comité national des fêtes et manifestations officielles.

❖ **Le Service de la Communication et de la Documentation Touristiques (SCDT).**

Elle est chargée de :

- Elaborer le plan de communication interne et externe de la Direction ;
- Mener des actions de sensibilisation de lutte contre toutes les pratiques illicites et non tolérées du tourisme (tourisme sexuel, tourisme de proxénétisme, pédophilie et autres) ;
- La création et la gestion d'un mensuel relatif au tourisme béninois en partenariat avec le Service du Marketing et de la Prospection ;
- Initier des actions publicitaires et des débats radiotélévisés sur le tourisme, l'hôtellerie, la restauration et les soirs, ... ;
- Négocier en collaboration avec les opérateurs privés, des contrats, de partenariat de tous genres à l'étranger avec les tours opérateurs, la presse spécialisée, les développeurs et prescripteurs du tourisme et les agences de voyages ;
- Créer et gérer un manuel relatif au tourisme au Bénin ;
- Assurer les relations publiques, les relations de reportage en collaboration avec la presse nationale ou celle étrangère sur les manifestations à caractère touristique ;
- Assurer la gestion conjointe du site web de la direction avec le SMP.

✓ **La Division de la Gestion Documentaire**

Cette division a pour rôle de :

- Collecter, gérer, diffuser et vulgariser toutes les informations et la documentation relatives au secteur du tourisme sur toute l'étendue du territoire national. Il s'agit entre autres des textes réglementaires, les codes d'éthique du tourisme, les événements thématiques ou circonstanciels, manifestations diverses, les chartes de qualité pour ne citer que ceux-là ;

- Représenter l'Administration Nationale du Tourisme (ANT) dans les colloques, séminaires et ateliers sur le tourisme en Afrique et dans le monde, et assurer la diffusion des conclusions et recommandations issues de ces rencontres ;
- Créer et gérer les syndicats d'initiatives en collaboration avec les opérateurs touristiques privés ;
- Gérer les stocks de documentation, les équipements et les supports publicitaires et de promotion.

❖ Le Service du Marketing et de la Prospection (SMP).

Comme les deux services décrits précédemment, le SMP est aussi composé de deux divisions à savoir la Division du Marketing Touristique et la Division de la Prospection Touristique.

✓ *Division du Marketing Touristique.*

Elle est chargée de :

- Réaliser les études de marché touristique ;
- Elaborer et mettre en œuvre le plan, la démarche et la stratégie marketing ;
- Assurer la promotion du « produit Bénin » en collaboration avec les opérateurs touristiques privés, les ONG, les communes, ceci aux plans national et international à travers des actions et activités telles que :
 - La participation aux foires, salons, expositions, bourses, festivals et autres manifestations spécialisées sur le tourisme à l'extérieur ;
 - L'organisation des mêmes activités au plan national et départemental ;
 - Mettre en marché de nouveaux circuits touristiques en liaison avec les professionnels privés ;
 - Mener des actions de sensibilisation et d'incitation des béninois à la pratique du tourisme ;

- Entretenir des relations soutenues et suivies avec les spécialistes du monde touristique (tours, opérateurs, agences de voyages, institutions touristiques internationales ou spécialisées des Nations Unies) par l'entremise du Service de la Communication et de la Documentation Touristiques.

✓ **Division de la Prospection Touristique**

Elle a pour rôle de :

- Créer et gérer les fiches de prospects par pays et par continent ;
- Initier les voyages de prospection au Bénin, en Afrique et dans le monde ;
- Concevoir et assurer la diffusion du matériel publicitaire en collaboration avec le Service de la Communication et de la Documentation Touristiques ;
- Assurer par des actions de contrôle de qualité et de respect des normes et standards, la promotion des activités touristiques sur des sites lacustres, les réserves de faunes et de parcs animaliers ;
- Evaluer l'impact économique et social des actions de promotion mises en œuvre par des moyens statistiques ou autres indicateurs possibles.

❖ **Le Service de la Gestion des Ressources Humaines, Matérielles et Financières (SGRHMF).**

Il a pour rôles de :

- Elaborer le budget de la Direction et d'en assurer l'exécution ;
- Tenir sous l'autorité du directeur, les ressources financières et budgétaires de la Direction ;
- Assurer la gestion du matériel, du mobilier et fournitures de bureau ;
- Approvisionner la Direction en matériel, mobilier et fournitures de bureau et d'assurer le stockage et la conservation ;
- Assurer l'entretien des équipements et matériels ;
- Veiller aux bonnes conditions de travail des agents de la Direction ;

- Suivre les carrières (avancement d'échelons, reclassement, mise en disponibilité, etc.) des agents ;
- Gérer les autorisations d'absence et de départ en congés administratifs ;
- Gérer et de régler au mieux les autres problèmes d'ordre social et administratif.

3- Environnement de la DAPT

- La Direction de l'Animation et de la Promotion Touristique est membre de la Commission Nationale d'agrément des Établissements Touristiques, d'hébergement et de Restauration ainsi que la Commission Nationale de Classement des Établissements Touristiques, d'Hébergement et de Restauration ;
- La Direction de l'Animation et de la Promotion Touristiques est appuyée dans ses actions par le Fonds National de Développement et de Promotion Touristique.

✓ Des dispositions diverses.

Il est institué au niveau de la DAPT, un comité de direction composé :

- Du Directeur ;
- Du Directeur Adjoint ;
- Des Chefs de Service ;
- Du Délégué du Personnel ;
- Du point focal de suivi-évaluation.

Organe à caractère consultatif, ce comité se réunit une fois par semaine et rend compte de ses activités à l'autorité de tutelle.

Le Directeur de l'Animation et de la Promotion Touristiques élabore et adresse au Ministre chargé du tourisme les rapports trimestriels et annuels d'activités de sa Direction.

Le Directeur de l'Animation et de la Promotion Touristiques est nommé par Décret pris en Conseil des Ministres, sur proposition du Ministre en charge du tourisme.

Il peut être assisté dans la coordination des activités des services, d'un adjoint qui le remplace en cas d'absence ; celui-ci est nommé par Arrêté ministériel.

Les chefs de service sont nommés par Arrêté du Ministre en charge du tourisme, sur proposition du Directeur de l'Animation et de la Promotion Touristiques.

Le comptable est nommé par Arrêté conjoint du Ministre en charge des Finances et celui du Tourisme.

Le Directeur de l'Animation et de la Promotion Touristiques est chargé de l'application correcte du présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles de l'Arrêté n°049/MCAT/DC/SG/DTH/SA du 21 mars 2003 portant Mission, Attributions et Fonctionnement de la DTH.

Le présent Arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera.

SECTION 2: DEROULEMENT DU STAGE.

Les services de la Direction de l'Animation et de la Promotion Touristique se déroulent suivant le programme ci-après

Dates	Services	Travaux effectués
Mardi 17 Juillet au vendredi 17 Août 2012	S I S D	Collecte et remplissage des fiches statistiques
Lundi 20 au vendredi 24 Août 2012	S C D T	Collecte et remplissage des fiches statistique
Lundi 27 Août au mercredi 5 septembre 2012	S R F P	Collecte et remplissage des fiches statistique
Jeudi 6 au vendredi 14 septembre 2012	S R A T A P	Rédaction du Mémoire
Lundi 17 au vendredi 21 septembre 2012	Secrétariat	Utilisation de l'outil informatique
Lundi 24 septembre au vendredi 12 octobre 2012	Mr KITI Moïse	Saisie au Mémoire
Lundi 15 au jeudi 17 octobre 2012	Directeur	Entretien sur les travaux Effectuées

CHAPITRE II :

CADRE THEORIQUE ET

METHODOLOGIQUE DE RECHERCHE

Dans ce chapitre, il s'agira pour nous d'exposer le cadre théorique de la recherche à travers la problématique et l'intérêt de la recherche ; les objectifs et les hypothèses, puis d'esquisser la méthodologie de recherche.

SECTION 1: PROBLEMATIQUE ET INTERET DE LA RECHERCHE.

Dans cette section, nous aborderons la problématique, les objectifs, les hypothèses et l'intérêt de la recherche.

PARAGRAPHE 1: PROBLEMATIQUE ET INTERET DE LA RECHERCHE.

Pour les 53 pays africains peu développés dans leur majorité, ce projet d'intégration monétaire n'a rien perdu de sa validité. Unir les économies de ces pays revenait à réaliser des économies d'échelle favorisant leur compétitivité. Cela signifiait aussi accéder à un espace plus grand favorisant les échanges et l'investissement et créant de l'offre en amont et en aval. Cela permettrait de promouvoir les exportations dans les marchés régionaux et de gagner en expérience pour ensuite entrer dans les marchés mondiaux. Cela favoriserait enfin la création de cadre de coopération entre les pays africains avec le Bénin, en vue de mettre en place des services communs pour le financement, les transports et les communications.

L'acte constitutif du Bénin, adopté le 11 Juillet 2010, comprend les dispositions sur l'économie monétaire béninoise et précise que le Bénin comprendra une Banque Centrale Africaine, un Fonds Monétaire Africain et une Banque Africaine d'investissement (article 19).

Toutefois, les protocoles concernant spécifiquement ces institutions n'ont pas encore été élaborés.

Il convient de souligner un véritable processus d'intégration qui s'est amorcé de façon officielle au Bénin. Depuis plusieurs années, il est bien connu que, dans beaucoup de pays, la « véritable » économie est surtout l'économie formelle, plus importée, plus dynamique et plus intégrée au plan régional que l'économie structurée.

Le processus politique de création de l'Union Africaine n'est que l'expression concrète à un niveau élevé d'un sentiment plus approfondi d'union sociale, économique, monétaire et culturelle à travers le continent.

Que faire donc pour que l'intégration économique et monétaire puisse se concrétiser dans notre région ?

Comment enfin réunissons-nous à asseoir cette Union Africaine ?

Autrement dit, comment les processus d'intégration monétaire peuvent-elles trouver une issue favorable en Afrique puis particulièrement au Bénin ?

Voilà autant de défis que nous devons relever, ce qui ce qui nécessite une analyse approfondie de notre part.

PARAGRAPHE 2: OBJECTIFS ET HYPOTHESES DE L'ETUDE.

Selon la Commission Économique pour l'Afrique, l'intégration économique monétaire doit servir à :

- ✓ Transformer les économies africaines et béninoises;
- ✓ Libérer l'activité industrielle et commerciale;
- ✓ Entrer dans l'économie mondiale ;
- ✓ Promouvoir l'Union Africaine ;
- ✓ Affronter des problèmes politiques communs;
- ✓ Pénétrer les marchés mondiaux et attirer l'investissement direct étranger;
- ✓ Augmenter la production et développer le commerce intérieur ;
- ✓ Intensifier le commun par des paiements assurés et des taux de change prévisibles ;

- ✓ Faire du secteur privé l'élément moteur en améliorant la gouvernance et en créant un environnement plus porteur ;
- ✓ Renforcer le soutien public afin d'obtenir une plus grande participation populaire et consolider l'appui de la société civile, pour assurer le financement et le renforcement d'institution à même d'assurer les nombreuses tâches de l'intégration.

De ces objectifs on peut formaliser les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : L'intégration monétaire est efficace au Bénin (objectivité de résultats).

Hypothèse 2 : L'intégration monétaire est efficiente (bon résultat attendu en minimisant les coûts).

Hypothèse 3 : L'intégration monétaire dégage des économies d'échelle (coût bas pour obtenir un maximal de rentabilité possible pour la croissance).

SECTION 2 : REVUE DE LA LITTÉRATURE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE.

PARAGRAPHE 1 : REVUE DE LA LITTÉRATURE.

Dans cette partie, il est question tour à tour, les notions d'intégration économique et monétaire ainsi que les liens qui existent entre eux.

1) L'intégration selon les travaux de Balassa.

Une intégration est un regroupement, ou une unification ou une articulation et une coordination d'éléments antérieurement séparés en vue de constituer un ensemble cohérent.

La notion est employée dans plusieurs contextes différents : en sociologie, en économie politique où on distingue l'intégration économique ou l'intégration territoriale qui est l'ensemble des procédés par lesquels deux ou plusieurs notions créent un espace économique commun.

Balassa définit l'intégration économique comme l'absence de discrimination de la part des gouvernements.

Intégration économique = Libre échange + Harmonisation des politiques économiques.

Ce qui l'amène à distinguer quatre étapes dans le processus intégration :

- L'intégration du commerce, c'est-à-dire la suppression de tout droit de douane entre les pays partenaires. Une telle situation pouvait être le fait aussi bien d'une union douanière que d'une simple zone de libre échange ;
- L'intégration des facteurs, c'est-à-dire liberté totale dans la circulation des facteurs de production ;
- L'intégration des politiques, c'est-à-dire harmonisation des politiques économiques domestiques, notamment dans les domaines budgétaire et monétaire ;

- Enfin, l'intégration totale, c'est-à-dire l'unification complète des politiques économiques au sein d'une autorité supranationale située au-dessus des gouvernements nationaux.

Par la suite, Balassa a tenté de transposer ce schéma d'intégration aux pays sous-développés, à l'occasion d'une étude réalisée dans le cadre de la Banque Mondiale. Mais cette n'a apporté aucun élément nouveau.

Ce qui est certain, c'est avec Balassa, que l'analyse néoclassique de l'intégration économique a cherché à se constituer comme une théorie tout à fait autonome par rapport à la théorie traditionnelle de commerce international.

2) Nature de l'intégration.

A l'heure actuelle, il n'existe pas un pays dans lequel l'Etat ne s'est pas attribué la mission de veiller sur l'activité économique par une certaine politique. Dans tous les cas de figure possible, l'efficacité de l'Etat au plan national se heurte à des limites objectives, constituées par l'exiguïté de l'espace économique national dans toutes ses dimensions : étroitesse du marché intérieur, non disponibilité de certains facteurs de production, faiblesse d'un seul pays sur l'échiquier des négociations internationales de types monétaire, financière, commercial. . .

Ainsi, les politiques économiques domestiques tendent-elles en plus à trouver un plongement dans les politiques de concertation internationale et régionale.

Toutefois, la concertation économique est menée par deux niveaux qu'il convient de distinguer formellement :

- L'un est celui de la simple coopération dans un ou des domaines précis et délimités ; ce qui entraîne la mise en place de ce qu'on appelle des organisations-consortiums dans lesquelles chaque pays membre conserve son autonomie pour tout ce qui concerne sa politique économique nationale ;

- L'autre est celui de l'intégration économique qui suppose de la part des pays membres la mise en place de politiques communes dans les domaines commercial, financier, économique . . . etc.

L'intégration se traduit par la création de communautés économiques ; ce qui implique pour chaque pays membre, des engagements plus poussés (jusqu'à certains abandons de souveraineté).

Ainsi, nous avons deux types d'organisations intergouvernementales qui peuvent être distinguées.

Il peut arriver cependant, comme c'est le cas en Afrique de l'Ouest, que des organisations-consortiums à objectif limité soient constituées par des Etats qui sont en même temps membres de communautés économiques à objectifs multiples : par exemple, l'Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO) à l'intérieur de la CEDEAO.

Les organisations-consortiums doivent alors être considérées non pas comme des entités à part, mais comme des instruments de l'intégration économique.

L'intégration se présente sous diverses formes selon les pays concernés. Mais par-delà les particularités, on peut distinguer trois caractéristiques communes :

- ✓ Toute intégration repose sur la liberté totale de circulation des marchandises entre les pays concernés ;
- ✓ L'intégration repose sur une certaine division du travail entre les pays membres. Cette division du travail constitue d'ailleurs la base des échanges commerciaux ;
- ✓ Enfin, toute intégration repose sur une certaine discrimination à l'encontre des pays tiers.

Cette discrimination peut aussi exister, lorsque dans une communauté économique, un pays vend à ses partenaires des matières premières stratégiques

à un prix nettement inférieur au prix du marché mondial auquel il vend aux pays tiers (c'est le cas du pétrole soviétique dans le COMECON).

L'existence de ces caractéristiques communes n'exclut pas loin s'en faut des différences très sensibles dans les politiques d'intégration.

Ceci étant, qu'est-ce qu'on intègre ? Les peuples ? Les territoires ? Les marchés ? La production ? Les marchandises ? Les facteurs ? Les politiques ?

Des réponses données à ces questions procèdent des différentes formes d'intégration.

3) Formes d'intégration

Les expériences actuelles d'intégration économique se rencontrent à deux niveaux : intégration des marchés et l'intégration de la production.

a) L'intégration des marchés

Dans ce type d'intégration, l'effet recherché est d'aboutir à la création d'un marché unique résultant de la fusion des marchés des pays membres ; mais chaque pays conserve son autonomie totale dans le domaine de la production.

L'unification du marché implique la suppression des entraves de toute sorte à la libre circulation des marchandises. Des partisans de l'intégration des marchés sont des nostalgiques du libre échange intégral. A défaut de pouvoir le réaliser, ils cherchent à s'accommoder de formules moins satisfaisantes mais qui n'en permettent pas moins d'assurer un développement convenable des échanges commerciaux.

✓ La zone de préférences douanières

C'est le premier niveau d'intégration des marchés. Dans une zone de préférences douanières, un certain nombre de pays pratiquent dans leur commerce mutuel des tarifs douaniers nettement plus bas que ceux qui sont en vigueur dans leurs

relations commerciales avec les autres pays. Les droits de douane ne sont donc pas supprimés mais seulement abaissés.

Historiquement, la zone de préférences douanières trouve son origine dans les relations commerciales particulières entre certains pays Métropoles et leurs colonies. C'est le cas de la convention d'association signée en 1975 à Lomé entre la CEE et les pays ACP.

✓ **La zone de libre échange.**

A l'intérieur d'une zone de libre échange, les droits de douane sont supprimés dans les échanges commerciaux. Mais chaque pays est maître de sa politique douanière avec les pays tiers. Cette situation peut faire naître quelques difficultés.

✓ **L'Union douanière**

On retrouve dans l'Union douanière, le désarmement douanier de la zone de libre échange avec une mesure supplémentaire.

Le commerce avec les pays tiers est dorénavant régi par un tarif extérieur commun et unique.

Seulement, il se trouve que les droits de douane ne constituent pas le seul obstacle au développement des échanges commerciaux.

✓ **Le marché commun**

C'est la phase immédiatement après la constitution de l'union douanière. Le marché commun repose sur deux piliers :

- La libre circulation des marchandises ;
- La libre circulation des facteurs.

Mais cela ne suffit pas dans une union douanière.

La concurrence commerciale peut être faussée lorsqu'un pays concède à ses entreprises des coûts d'exploitation plus bas par les faveurs fiscales et

monétaire. Lorsque l'union douanière concerne les pays sous-développés, il existe en plus de risque que les facteurs de production se dirigent vers un pays donné, simplement à cause des conditions de faveur qui leur sont faites par la politique économique de ce pays qui devient ainsi un pôle d'attraction. C'est pour éviter de telles distorsions économiques susceptibles de perturber la concurrence que des efforts sont déployés en vue d'harmoniser autant que possible les politiques économiques domestiques des pays membres.

Ainsi l'harmonisation des politiques (fiscales par exemple) est-elle un progrès certain dans le cadre limité de l'intégration des marchés. Il est encore possible de dépasser l'harmonisation des politiques par l'adoption de politiques économiques communes dans tel ou tel domaine.

✓ L'union économique

C'est l'étape suprême de l'intégration des marchés. Il y a union économique lorsque les pays membres d'un marché commun sont dans une même union monétaire. Il existe aucun exemple d'union économique au monde.

D'une manière générale, l'intégration des marchés est surtout développée dans les économies par le mode de production capitaliste qu'il s'agisse d'économies développées ou sous-développées.

b) L'intégration de la production.

L'intégration de la production repose généralement sur une division systématique du travail au niveau des pays membres. Telle activité sera localisée dans tel pays, soit selon les normes de calcul économique, comme une meilleure rentabilité financière (intégration capitaliste). Soit parce que les pays concernés en ont décidé ainsi (intégration socialiste).

Le système de coproduction est aussi une variante de l'intégration de la production. On parle de coproduction lorsqu'une branche d'activité est exploitée de manière conjointe par deux ou plusieurs pays partenaires.

L'intégration de la production est surtout développée dans le cadre de groupes de pays à économies régies par le mode de production socialiste dans lequel l'Etat reste le maître d'œuvre de toute activité économique de base.

Dans une telle communauté, la production intégrée trouve automatiquement comme débouchés les marchés des pays membres qui ne se présentent pas en position de concurrence. Ce qui signifie une liberté totale de circulation des marchandises. Cette intégration (partielle) des marchés se justifie parce qu'elle est la base de l'intégration de la production.

c) **Intégration monétaire.**

✓ **Définition**

L'intégration monétaire est une situation où plusieurs économies entre lesquelles la mobilité des capitaux est parfaite ou soit des monnaies liées entre elles par des taux de change fixes ; soit une monnaie unique (UEM). Mais l'expression est aussi utilisée pour distinguer le processus (plus ou moins long) au cours duquel l'intégration est en voie de réalisation.

✓ **Les étapes de sa réalisation.**

La réalisation de l'intégration monétaire se déroule en trois étapes :

1^{ère} étape :

- Libéralisation des mouvements de capitaux et renforcement de coordination dans le but de parvenir à une convergence économique.

2^{ème} étape :

- Mise en place de l'Institut Monétaire Européen.
- Création de la Banque Centrale Européenne.
- Fixation du taux de la commission de la monnaie.

3^{ème} étape :

- Introduction de l'Euro comme monnaie scripturale et comme monnaie fiduciaire.

PARAGRAPHE 2: METHODOLOGIE DE RECHERCHE.

Considérons les modèles simples suivants :

$$\text{Modèle 1: } Y_i = \beta_1 + \beta_2 X_i + \mu_i$$

où X_i représente le revenu national d'intégration monétaire, Y_i variable dichotomique ; β_1 , β_2 sont des paramètres réels.

$$\text{Modèle 2: } Y_i = \beta_1 + \beta_2 X_i + \beta_3 X_i^2 + \mu_i$$

où X_i représente le revenu national d'intégration monétaire, Y_i variable dichotomique ; β_1 , β_2 et β_3 sont des paramètres réels.

1- Préparation et réalisation de la population.

Les sources d'enquête montrent que les informations de données sont collectées : revues, recueils, documents, institut de la Banque Mondiale (2005) « introduction à l'analyse de la pauvreté » Cours Mars 2005, PNUD/Bénin (1997) : « Rapport sur le développement humain au Bénin » Cotonou-Bénin, Sadoulet E et Janvry A (1995) ; « Quantitative Development Analysis » John Hopkins University Press Baltimore et Londres.

Le tableau ci-dessous, représente une enquête faite sur la croissance du PIB réel en terme monétaire sur les dix dernières années au Bénin (2004-2013)

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux	3,1	2,9	3,8	4,6	5,0	2,7	2,6	3,5	5,4	5,6

Titre : Taux de croissance du PIB en terme monétaire au Bénin (2004-2013)

Source : Calcul des services de la Banque Mondiale

A cet effet, on suppose que :

$$Y_i = \begin{cases} 1 & \text{s'il y a revenu national d'intégration monétaire} \\ 0 & \text{s'il n'y a pas revenu national d'intégration monétaire} \end{cases}$$

2- Description du modèle 1.

Un modèle comme celui décrit ci-dessus, où une variable dichotomique Y_i est exprimée comme fonction linéaire de variables explicatives X_i , est appelé modèle de probabilité linéaire (LPM ou MPL), puisque $E(Y_i)$, l'espérance mathématique de Y_i peut être interprétée comme la probabilité de la réalisation de l'évènement. Par définition, Y_i est une variable de Bernoulli. Ce faisant, nous savons que $E(Y_i) = P_i$. En effet, si nous supposons $E(\mu_i) = 0$ comme nous avons l'habitude (et cela en vue d'obtenir des estimateurs sans biais) on obtient ;

$$E(Y_i) = E[\beta_1 + \beta_2 X_i + \mu_i] = \beta_1 + \beta_2 X_i + E(\mu_i)$$

$E(Y_i) = \beta_1 + \beta_2 X_i$ Si nous supposons que l'évènement $Y_i = 1$ se réalise avec une probabilité P_i et que $Y_i = 0$ se réalise avec une probabilité $1-P_i$ alors la variable aléatoire Y_i a pour loi :

Tableau n°1

Y_i	Probabilité	μ_i
0	$1-P_i$	$-\beta_1 - \beta_2 X_i$
1	P_i	$1-\beta_1 - \beta_2 X_i$

Par conséquent, par définition de l'espérance mathématique on a :

$$E(Y_i) = 0 \times (1-P_i) + 1 \times P_i$$

Comme P_i est une probabilité alors, on doit imposer la restriction $0 \leq E(Y_i) \leq 1$ c'est-à-dire que l'espérance mathématique de la variable aléatoire Y_i doit être comprise entre 0 et 1.

Le modèle tel que présenté ci-dessus est comme tout autre modèle de régression, alors pourquoi ne pas l'estimer par la méthode standard des Moindres Carrés Ordinaires (MCO)? En tant que routine mécanique, on peut le faire. Mais, ici nous sommes confrontés à quelques problèmes spéciaux qui sont : la non normalité des perturbations des erreurs (μ_i), l'hétéroscédasticité de la

variance de perturbations, la non satisfaction de la propriété selon laquelle $0 \leq E(\mu_i) \leq 1$ et le non sens du coefficient de détermination.

a) La non normalité des perturbations

Quoique la technique d'estimation des MCO n'exige pas, les perturbations suivent une loi normale c'est-à-dire ont une distribution normale, nous supposons qu'elles sont ainsi distribuées pour des raisons d'inférence statistique, c'est-à-dire en vue de tester des hypothèses.

Ici, l'hypothèse de normalité de μ_i n'est plus pour les modèles de probabilité limitée (MDL) parce que tout comme Y_i , μ_i ne peut prendre que deux valeurs. En effet, considérons notre équation de départ c'est-à-dire :

$$Y_i = \beta_1 + \beta_2 X_i + \mu_i$$

$$\mu_i = Y_i - \beta_1 - \beta_2 X_i$$

Lorsque $Y_i = 1$ on a $\mu_i = 1 - \beta_1 - \beta_2 X_i$ avec la probabilité P_i . Et lorsque $Y_i = 0$ on a : $\mu_i = -\beta_1 - \beta_2 X_i$ avec la probabilité $1 - P_i$.

Évidemment, comme on peut le constater μ_i ne peut avoir une distribution normale. Les μ_i ont plutôt une distribution binomiale.

La non normalité peut ne pas être aussi critique comme cela peut paraître parce que nous savons que les estimateurs des MCO demeurent sans biais. En outre, lorsque la taille de l'échantillon croît indéfiniment, on peut montrer que les estimateurs des MCO ont en général une distribution normale. Par conséquent, lorsque la taille de l'échantillon est grande, l'inférence statistique résultant des MPL suivent la procédure habituelle des MCO sous l'hypothèse de normalité.

b) L'hétéroscédasticité de la variante de perturbation.

Même si $E(\mu_i) = 0$ et $E(\mu_i, \mu_j) = 0$ pour $i \neq j$ (absence d'auto corrélation), on ne peut plus soutenir l'hypothèse que les perturbations sont homoscedastiques.

En effet, nous avons vu que les μ_i ont la loi suivante :

Tableau n°2

Y_i	Probabilité	μ_i
0	$1-P_i$	$-\beta_1 - \beta_2 X_i$
1	P_i	$1-\beta_1 - \beta_2 X_i$

Calculons la variance de μ_i

$$\text{Var} (\mu_i) = E [\mu_i - E (\mu_i)]^2 \text{ comme } E (\mu_i) = 0$$

$$\text{Var} (\mu_i) = E (\mu_i^2) = \sum \mu_i^2 P_i$$

Après quelques transformations, on obtient :

$$\text{Var} (\mu_i) = P_i (1-P_i)$$

On voit bien que la variance de μ_i n'est pas constante. Ainsi, l'hypothèse d'homoscédasticité doit être rejetée.

Nous savons qu'en présence d'homoscédasticité, quoique les estimateurs des MCO soient linéaires, sans biais, ils ne sont pas efficaces, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas une variance minimale. Le problème d'homoscédasticité n'est pas insurmontable. En effet, comme la variance de μ_i dépend de l'espérance mathématique de y_i , une façon de résoudre le problème d'homoscédasticité est de transformer des données en divisant chaque membre du modèle par :

$$\sqrt{E(y_i)(1 - E(y_i))} = \sqrt{P_i(1 - P_i)} = \sqrt{W_i} \text{ on n'a donc :}$$

$$\frac{y_i}{\sqrt{w_i}} = \frac{\beta_1}{\sqrt{w_i}} + \frac{\beta_2 x_i}{\sqrt{w_i}} + \frac{\mu_i}{\sqrt{w_i}} \text{ soit } Y_i^* = \beta_1^* + \beta_2^* x_i^* + v_i \text{ avec}$$

$$Y_i^* = \frac{y_i}{\sqrt{w_i}}, \beta_1^* = \frac{\beta_1}{\sqrt{w_i}}, \beta_2^* = \frac{\beta_2}{\sqrt{w_i}}, x_i^* = \frac{x_i}{\sqrt{w_i}} \text{ et } v_i = \frac{\mu_i}{\sqrt{w_i}}$$

Les perturbations du modèle transformé sont homoscédastiques. En effet, on peut montrer que :

$$\text{Var} (v_i) = E (v_i^2) = \frac{E(\mu_i^2)}{\sqrt{w_i}} = 1$$

Par conséquent, on peut procéder à l'estimation des paramètres du modèle transformés par la méthode des Moindres Carrés Ordinaires (MCO) ; comme y_i

n'est pas connu, W_i est aussi inconnue. Il faut donc l'estimer de la façon suivante :

- i) Estimer le modèle à l'aide des MCO malgré la présence de l'hétéroscédasticité et obtenir Y_i l'estimation de $E(y_i)$ ensuite, calculer $w_i = y_i (1-y_i)$ l'estimation de W_i .
- ii) Utiliser w_i pour transformer les données et estimer le modèle transformé à l'aide des MCO.

c) Non satisfaction de la propriété selon laquelle $0 \leq E(Y_i) \leq 1$.

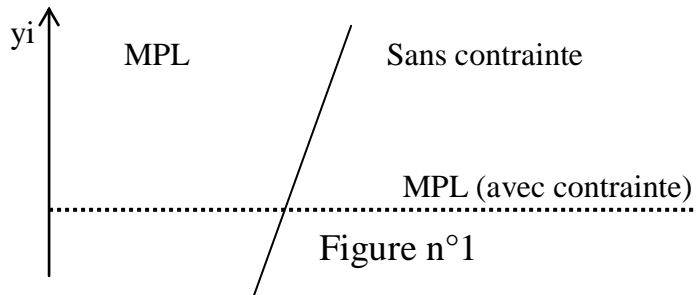
Comme dans le modèle de probabilité linéaire $E(Y_i)$ mesure la probabilité de réalisation de l'événement y_i étant donné x_i . Cette probabilité doit être nécessairement comprise entre 0 et 1 quoique cela soit vraie à prévoir, il n'y a pas de garantie que Y_i l'estimation de $E(y_i)$ satisfasse cette restriction. C'est cette difficulté qui constitue le problème fondamental de l'estimation du modèle de probabilité linéaire (MPL) par la méthode des MCO. Ainsi, y_i peut être négative ou supérieure à 1. Il y a deux façons de faire face à ce problème.

- i) Pour les valeurs négatives, on suppose qu'elles sont nulles et pour les valeurs supérieures à 1, on suppose qu'elles sont égales à 1 ;
- ii) Utiliser une technique d'estimation qui garantit que y_i prendra des valeurs comprises entre 0 et 1. Les modèles Logit et Probit permettent de garantir que y_i prendra des valeurs comprises entre 0 et 1.

d) Le non sens du coefficient de détermination.

Dans l'analyse des modèles à variable dépendante dichotomique, le coefficient de détermination a peu de sens. En effet, si on fait une représentation graphique des données, on constate que toutes les valeurs de y sont soit sur l'axe des abscisses, soit sur la ligne correspondant à $y = 1$, par conséquent, aucun MPL (avec ou sans contrainte) ne peut aller avec une telle distribution de points. C'est pour cette raison que John Aldrich et Forrest Nelson (Linear Probability) Logit and Probit models ; Sage Publication, Beverly Hills, California, 1984, P15 dans

leur monographie soutiennent qu'il faut éviter l'utilisation du coefficient de détermination comme mesure du pouvoir explicatif des modèles à variables dépendantes qualitatives.



L'estimation du revenu national d'intégration monétaire par la méthode des MCO souffre d'insuffisances parmi lesquelles plusieurs d'entre elles sont énumérées dans l'explication ci-dessus.

Il faut donc faire recours à d'autres variables comme le taux d'intérêt, le taux de change et l'investissement pour expliquer réellement l'évolution du revenu national monétaire dans le processus d'intégration monétaire des pays en voie de développement comme le Bénin.

Taux de change = $\frac{X-M}{PIB}$ avec X : Exportations ; M : Importations et

PIB : Produit Intérieur Brut

Taux d'intérêt = $\frac{P}{M_d}$ avec M_d : Demande de monnaie et P : Prix unitaire.

Taux d'investissement = $\frac{FBCF}{PIB}$ avec FBCF : Formation Brute du Capital Fixe.

CHAPITRE III :
L'ANALYSE EMPIRIQUE DE L'INTEGRATION
MONETAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST :
ATOUTS ET PERSPECTIVES POUR LE BENIN.

Dans ce chapitre, il sera question de présenter les résultats des analyses, de vérifier les hypothèses, de faire des recommandations et suggestions et de tirer des conclusions.

SECTION 1: PRESENTATION DES RESULTATS

PARAGRAPHE 1: PRESENTATION DES RESULTATS ISSUS DE LA COOPERATION FINANCIERE.

1) La BAD (Banque Africaine de Développement)

Créée en 1963 sur l'initiative de la CEA, a commencé ses opérations en 1966. Les membres sont les pays de l'OUA et le siège est à Abidjan. C'est en 1932 qu'a été prise la décision de faire participer au capital des partenaires non africains.

Les fonds de la BAD proviennent des souscriptions des Etats, des emprunts sur les marchés, des intérêts sur les prêts consentis, et de la localisation de bureaux dans l'immeuble du siège.

La BAD finance dans les Etats membres des projets publics et parapublics, mais aussi des projets privés garantis par les Etats. Mais elle est surtout un instrument de promotion de l'intégration économique en Afrique par le financement de projets multinationaux (préambule et article 2 de la charte). C'est sa nature de banque de développement qui l'empêche de se comporter comme banque commerciale ; c'est ainsi qu'elle pratique des taux d'intérêt relativement bas, pour compenser le fait qu'elle ne distribue pas de dividendes aux Etats africains souscripteurs.

2) Les institutions financières de développement.

a) Le fonds de Solidarité Africain (siège : Niamey).

Institué en 1980 dans le cadre des sommets franco-africains, les partenaires sont au nombre de seize (16). L'objet du Fonds est de bonifier les taux d'intérêt des prêts accordés, de garantir le remboursement et de permettre l'allègement de la durée de certains prêts par octroi d'avance de préfinancement.

b) La Banque de Développement de l'Afrique de l'Est.

Créée en 1967 entre le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda et un groupe de banques dont la BAD.

c) La Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale.

Instituée en 1975 dans le cadre de l'UDEAC, siège : Brazzaville.

d) Le Fonds de Coopération, de Compensation et de la CEDEAO.

C'est une institution autonome qui a son siège à Lomé.

Le fonds est prévu pour intervenir en priorité dans les pays de la CEDEAO, laissés en marge du développement communautaire.

e) Le Fonds d'Entraide et de Garantie des Emprunts du Conseil de l'Entente, siège : Abidjan.

La CEDEAO fournit 75% du capital. Le but du Fonds est « d'étendre aux domaines économique et financier, la solidarité politique qui unit les Etats membres depuis 1959 ». Le Fonds intervient pour accorder des prêts, donner des garanties pour des emprunts contractés et accorder des bonifications d'intérêt.

f) La BOAD (Banque Ouest Africaine de Développement).

Fondée en 1973 dont les membres sont les pays de l'UEMOA, siège : Lomé.

g) Les Fonds de la CEAO

Il existe deux institutions de financement de projets dans la CEAO : le FCD et le FOSIDEC.

- *Le FCD*

Créé en même temps que la CEAO, alimenté par les Etats en raison de l'importance de leurs exportations de produits manufacturés à l'intérieur de la communauté. Les pourvoyeurs sont la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Ces ressources sont destinées dans une proportion de 2/3 à rembourser des Etats importateurs et du tiers restant destiné à financer des actions de développement dans les pays membres les moins développés.

- *Le FOSIDEC*

Créé en 1978, les ressources sont constituées par une dotation initiale de 5 milliards de francs CFA, les intérêts des placements et prêts, les emprunts contractés.

Le FOSIDEC intervient pour garantir des emprunts, accorder des bonifications d'intérêt, accorder des subventions pour les études de projets, accorder des prêts, prendre des participations.

Les bénéficiaires des interventions du FOSIDEC sont en priorité les Etats, ensuite les entreprises publiques, les entreprises privées ayant la caution de leurs Etats.

PARAGRAPHE 2 : PRESENTATION DES RESULTATS ISSUS DE LA COOPERATION MONETAIRE.

Il existe en Afrique deux groupes de pays :

- Les pays qui utilisent la même monnaie : ce sont les pays de la zone franc.
- Les pays qui utilisent des monnaies différentes : ce qui pose des problèmes pour les règlements commerciaux entre eux et les pays de la zone franc. D'où la nécessité d'une certaine coopération.

1- Intégration africaine et problèmes monétaires.

a) La zone franc

La zone franc concerne en Afrique Noire, les 4 pays membres de l'UDEAC et tous les pays de l'UEMOA. C'est une création coloniale qui a survécu après les indépendances. Cette situation n'est pas sans poser des problèmes.

✓ La participation française à la gestion des banques centrales africaines.

La présence monétaire de la France est très marquée au niveau des organes de direction et de gestion des banques centrales africaines. Jusqu'en 1973, les sièges des banques centrales africaines étaient à Paris et c'était le gouvernement français qui désignait les directeurs généraux. A la BCEAO, depuis la réforme de 1973, la France ne compte plus que deux (2) représentants au conseil d'administration c'est-à-dire le même nombre que chaque pays africain. La présence française dans la gestion des banques centrales ne pose pas seulement un problème de principe au regard de la souveraineté nationale. Elle se traduit au niveau de la prise de décision, c'est-à-dire dans l'autorisation de la politique monétaire à suivre dans la zone franc.

✓ La France détermine la politique monétaire dans la zone franc.

La politique de crédit des banques centrales africaines ne peut pas ou ne doit pas favoriser le développement économique dans les pays concernés : restriction à la distribution de crédits à l'économie, limitation des avances aux trésors publics nationaux ; ce à quoi une politique de taux d'intérêt très bas, ceci jusqu'à une période très récente.

- *Les restrictions à la distribution de crédits à l'économie.*

C'est une règle de gestion financière qu'on oppose au développement du crédit dans les pays africains : le rapport avoir extérieur/crédits à l'économie doit

être constamment supérieur à 20%. Dès que le clignotant est allumé (seuil de 20%) ; le représentant français demande une convocation immédiate du Conseil d'Administration pour prendre des mesures d'autorité nécessaires : blocage de toute ouverture nouvelle d'escompte d'effets publics à 10 ans et de toute participation à des institutions financières de développement.

- *La limitation des avances aux trésors publics.*

Avant les indépendances, les instituts d'Emission pour l'Afrique ne pouvaient pas accorder des avances aux trésors publics locaux. Après les indépendances, la question a du être réexaminée. C'était le moins qui pouvait être fait car on ne voit pas pourquoi un Etat souverain, face des difficultés de trésorerie, ne puisse avoir recours à sa banque centrale, fut-elle multinationale.

Partant, il a fallu des négociations serrées avec le gouvernement français pour que le principe des avances des banques centrales aux trésors publics soit admis.

Depuis les réformes de la BCEAO (1972) et de BEAC (1973), les banques centrales peuvent faire des avances aux trésors publics jusqu'à concurrence de 20% de leurs recettes fiscales. Toutefois, la politique de crédit d'une banque centrale pose un problème délicat de gestion financière qu'il convient d'examiner avec beaucoup de sérénité.

Exemple : Mauvaise gestion financière des banques centrales du Mali et du Zaïre où ce sont des expatriés qui ont été nommés gouverneurs.

- *La politique du taux d'intérêt.*

Jusqu'à une période toute récente, les banques centrales africaines de la zone franc ont mené une politique de taux d'intérêt très bas, sans doute les plus bas du monde : entre 3,5 et 4,5. En principe, des taux d'intérêt fixés à ce niveau devraient inciter les investisseurs à emprunter. Cela n'a pas été le cas dans les pays de la zone franc. Finalement cette politique du taux d'intérêt très bas n'aura

contribué qu'à encourager les fuites des capitaux, c'est-à-dire les placements plus rémunérateurs à l'extérieur.

C'est certainement ce constat qui a amené les autorités monétaires de la zone franc à prendre deux dispositifs de correction. La hausse des taux d'intérêt portés à 6% - 8% et la création en 1975 d'un marché monétaire tout au moins dans les pays de l'UEMOA.

Le marché monétaire permet au jour le jour de mettre à la disposition des banques primaires déficitaires, des liquidités en excédent dégagés par d'autres banques primaires. Ce qui permet une meilleure utilisation des disponibilités qui auparavant allaient se placer à l'extérieur. Les opérations de réescompte de la BCEAO ont été aussi arrêtés en 1982, les taux d'intérêt ont été relevés à nouveau (9,5 pour les comptes d'épargne).

SECTION 2 : ANALYSE DES RESULTATS ET VERIFICATION DES HYPOTHESES.

PARAGRAPHE 1: ANALYSE DES RESULTATS.

L'existence d'une parité fixe entre le franc français et le franc CFA pose deux types de problème, l'un d'ordre politique, l'autre d'ordre économique.

a) Les problèmes politiques.

Les problèmes surgissent chaque fois que le franc subit une dévaluation officielle ou bien une dévaluation de fait sur le marché des échanges les gouverneurs n'ont pas été consultés avant la prise d'une décision affectant leur monnaie avec les répercussions sensibles sur leurs économies. Mais l'explication est là : l'accord de coopération monétaire de 1962 n'avait pas amélioré la situation.

Il semble que la leçon a été tirée puisque l'accord de 1972 aborde la question de la dévaluation du franc français, mais en ces termes : << les Etats signataires se consulteront dans toute la mesure du possible >>. Le texte admet implicitement qu'elle peut ne pas avoir lieu cette consultation.

Ce qui est clair, revient à dire que les chefs d'Etats africains ne seraient pas capables de garder le secret.

b) Le problème économique.

Le plus grave est que la dévaluation du franc français (donc du franc CFA) entraîne des répercussions économiques et financières fâcheuses dans les pays africains de la zone franc.

- Les prix des produits importés hors zone franc sont chers.

Dans l'ensemble, l'opération de dévaluation se traduit par une accentuation de l'inflation et grève la balance commerciale.

- Certaines dépenses publiques se trouvent augmentées (représentations diplomatiques).
- La dévaluation du franc entraîne une baisse de la valeur des réserves de changes des pays africains au compte d'opérations ; ici dans la mesure où le compte est tenu en franc français. Le poids de la dette publique contractée en monnaies autres que le français augmente ; c'est ce qui a amené les gouvernements africains lors des accords de 1972 et de 1973 à demander une diversification de leurs avoirs extérieurs.

Cette disposition a d'ailleurs été suivie d'une garantie de change ; la valeur de la partie des avoirs extérieurs qui reste en France est garantie par référence à une unité de compte agréée d'accord de parties : le DTS du FMI.

De l'opération de dévaluation, la France retire l'avantage de pouvoir stimuler ses exportations donc ses possibilités de création d'emplois en l'absence d'effets pervers. Mais il n'en va pas de même pour les pays africains et cela pour au moins deux raisons :

- Leurs exportations vont pour près de moitié en France.
- Leurs exportations sont constituées par des produits premiers dont les prix sont déterminés en dollars sur les marchés occidentaux.

Enfin, la dévaluation du franc français contribue à renforcer la dépendance commerciale des pays africains à l'égard de la France dans la mesure où les produits français deviennent plus compétitifs sur les marchés africains.

Finalement le seul avantage que les pays africains peuvent tirer de la dévaluation est une augmentation de la contrepartie du franc CFA de leurs recettes d'exportations de produits primaires libellés en dollar ; un avantage bien maigre.

PARAGRAPHE 2: VERIFICATION DES HYPOTHESES.

En dehors du problème de la garantie très peu effective, l'argument généralement avancé par les pays africains pour rester dans la zone franc est le

suivant : la zone franc est une zone de stabilité monétaire, donc pour les partenaires africains, une zone privilégiée d'attraction des investissements extérieurs.

Cela appelle deux remarques :

D'abord, il faudrait montrer que les pays africains hors zone franc reçoivent moins de capitaux que ceux de la zone franc, ce qui n'est guère évident ; ensuite, la zone franc se trouve ainsi présentée comme un simple instrument d'évolution économique extravertie avec ou sans possibilité de croissance, mais dans tous les cas sans aucune perspective de développement auto centré, compte tenu de la quasi interdiction faite à la BCEAO et à la BEAC de participer véritablement au financement des investissements. N'est-ce-pas ce qui dans le cadre de l'UEMOA avait entraîné la création en 1973 d'une structure appropriée, la BOAD ?

A ce jour, l'impact le plus sûr de la zone franc sur les économies africaines aura été de les maintenir dans la dépendance de la France à tous les niveaux. De ce fait, la zone franc n'a pas pu contribuer à développer les relations commerciales entre les partenaires africains. Elle a été un instrument d'intégration verticale à la France et non un instrument d'intégration horizontale entre les pays africains.

Faut-il pour autant supprimer la zone franc et les institutions d'émission multinationales que sont la BCEAO et la BEAC ? Ce point de vue a été soutenu par Samir Amin, celui-ci préconise la création d'Institut d'Emission Nationale de coopération monétaire. Il semble à l'heure actuelle qu'adopter une telle politique consistera à freiner incontestablement le processus d'intégration sur le continent.

SECTION 3: RECOMMANDATIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE.

PARAGRAPHE 1: RECOMMANDATIONS.

✓ **Les avantages de l'UEM.**

Union économique = marché unique + coordination économique

Union monétaire = parité fixe + monnaie commune puis unique.

L'union monétaire est mise en marche à partir de 1992 avec le traité de Maastricht.

✓ **Marché unique = monnaie unique.**

Voici les effets bénéfiques que peut apporter la monnaie unique :

- Suppression des contraintes de change (réduction du coût du change, des formalités administratives ;
- Une meilleure transparence sur les prix. Le consommateur pourra mieux comparer et donc mieux choisir ;
- Baisse des taux d'intérêt. C'est un facteur qui encourage l'investissement donc la croissance.

✓ **Disparition de la contrainte extérieure financière.**

Quand il y avait la monnaie nationale, lorsque les capitaux fuyaient en situation de mobilité des capitaux (cas de l'Europe à partir de 1990), il fallait augmenter les taux d'intérêt. L'objectif externe était supérieur à l'objectif interne (encourageant l'investissement). Pour les pays à monnaie faible, les taux d'intérêt avaient tendance d'être élevés donc ils pénalisaient l'investissement et la croissance avec une monnaie unique, cette contrainte extérieure financière disparaît. En fait, elle est reportée à l'échelle communautaire au niveau de la

BCE en cas d'une trop forte appréciation du \$ par exemple (on trouve ici la solution au problème du "triangle des incompatibilités" - R. MUNDELL).

✓ **Les limites de convergence.**

Pour que l'UEM se fasse, il faut des économies proches : faible inflation, déficit public faible (inférieur à 3% PIB), taux de change et taux d'intérêt stables. Pour converger, il a fallu faire des politiques de rigueur ayant pour conséquences le chômage sur le court et moyen terme. En effet, une croissance et à l'emploi.

Exemple : Les limites de convergence peuvent être expliquées par l'influence du taux de change.

Le taux de change constitue l'un des principaux leviers par lesquels la politique monétaire agit sur le niveau de l'activité économique. En provoquant une diminution des taux d'intérêt, elle induit une baisse du taux de change défini comme le nombre de devises étrangères que l'on peut échanger comme monnaie nationale. Un taux de change plus faible rendra les produits nationaux plus attrayants pour l'étranger et les produits étrangers moins intéressants pour les agents économiques nationaux. Ceci aura pour effet d'augmenter les exportations et de diminuer les importations. Comment la politique monétaire influe-t-elle sur les taux de change ? Illustrons-le par le franc CFA de la zone UEMOA et l'Euro du marché commun européen.

Le taux de change entre l'Euro et le franc CFA est déterminé par l'intersection des courbes de demande et de l'offre de franc CFA. La demande de franc CFA est déterminée par la demande européenne (pays utilisant l'Euro comme monnaie) de bien de pays de la communauté africaine utilisant le franc CFA et par la volonté des agents de la zone franc CFA d'investir en Europe. Lorsque la banque centrale de l'UEMOA baisse ses taux d'intérêt, les agents économiques des pays étrangers jugent qu'il est moins intéressant d'investir dans les pays de la zone franc CFA. Et les agents européens, trouvent qu'il est plus

intéressant d'investir à l'étranger. Cela déplace la demande de franc CFA vers la gauche et l'offre de franc CFA vers la droite. Le résultat net consiste en une baisse du taux de change, entraînant une hausse des exportations et une baisse des importations.

✓ **L'impératif de compétitivité structurelle.**

A long terme, on ne peut plus jouer avec le taux de change et ainsi favoriser de façon artificielle la compétitivité prix. Les entreprises ont donc été contraintes de rechercher une compétitivité structurelle (ce qui est positif). Mais toutes les entreprises ne peuvent suivre, donc fermeture et chômage ou bien elles cherché un ajustement par le bas (pression sur les coûts salariaux par exemple) ce qui a eu également un effet dépressif.

PARAGRAPHE 2: CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE.

• *Le risque de choc asymétrique.*

R. Mundell dit qu'une zone monétaire optimale (ZMO) (l'UEM en est proche) procure un très grand avantage à condition qu'il y ait une parfaite mobilité des facteurs de production (travail, capital). Mundell est économiste américain qui a beaucoup influencé la construction européenne. Mais en Europe, il n'y a pas de parfaite mobilité des facteurs surtout celui du travail. Cela peut entraîner un choc asymétrique.

Exemple : P. Artus donne l'exemple de la Finlande. C'est un cas d'école car cette économie est très dépendante de l'industrie du bois. Supposons que le coût du bois s'effondre. L'économie finlandaise va se trouver en grande difficulté. Ce choc ne va concerner qu'un pays. Voilà pourquoi on parle de choc asymétrique. Cela risque de poser de problème à l'Europe si les autres pays restent indifférents.

En effet, la Finlande devra prendre des mesures économiques ; user dumping social ou fiscal, utiliser le déficit budgétaire pour contrer cette évolution négative. Dans le 1er cas, il y aura une course vers le moins disant. Dans le 2ème cas, il y aura un conflit avec les règles de l'Europe (déficit public inférieur à 3% du PIB) mais aussi problème pour l'ensemble des pays à cause de la tension sur le taux d'intérêt que cette politique budgétaire risque d'entraîner. En effet, les tensions inflationnistes risquent de contraindre la BCE à augmenter les taux d'intérêt. Aussi tous les pays sont touchés. Ce choc asymétrique remet en cause les bases de l'Union Européenne. Si la Finlande a des problèmes, l'UE va chercher à limiter la possibilité d'un pays à creuser son déficit budgétaire. Pour cela, on a mis en place "le pacte de stabilité et de croissance" de façon à ce qu'un choc asymétrique ne devienne pas symétrique.

CONCLUSION GENERALE.

La colonisation a eu certes ses inconvénients mais elle a eu aussi l'avantage de céder au niveau des pays africains, des structures potentielles d'intégration. En réalité, ce qu'il faut, c'est d'abord promouvoir l'indépendance monétaire des pays africains dans leur ensemble (et non au niveau de chaque pays).

Ceci en supprimant la tutelle monétaire de la France, en créant au niveau des pays africains des unions monétaires régionales. Dans ces conditions, la solidarité monétaire entre les pays africains aura joué efficacement et de façon autonome.

Bien attendu, les instituts d'émission multinationaux (BCEAO et BEAC) devront être maintenus, décolonisés et étendus aux autres pays des deux sous régions de l'Ouest et du Centre. Et les expériences d'unions monétaires indépendantes devront être encouragées dans toutes les sous régions de l'Afrique avec la perspective à long terme d'une unification en un institut d'Emission Continentale.

BIBLIOGRAPHIE

- 1) Théories économiques et intégration.
- 2) Les expériences d'intégration économique.
- 3) Propositions pour le renforcement de l'intégration économique en Afrique Noire.
- 4) Intégration économique et croissance.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	i
DEDICACES.....	iv
REMERCIEMENTS.....	v
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	vi
INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE.....	3
SECTION 1: PRESENTATION DE LA DAPT.....	4
PARAGRAPHE 1: SITUATION, HISTORIQUE ET MISSION DE LA DAPT.....	4
1) Situation.....	4
2) Historique.....	4
3) Mission.....	5
PARAGRAPHE 2: ORGANISATION, FONCTIONNEMENT ET ENVIRONNEMENT DE LA DAPT.....	6
1- Organisation.....	6
2- Fonctionnement de la DAPT.....	7
3- Environnement de la DAPT.....	12
SECTION 2: DEROULEMENT DU STAGE.....	14
CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE RECHERCHE.....	15
SECTION 1: PROBLEMATIQUE ET INTERET DE LA RECHERCHE...	16
PARAGRAPHE 1: PROBLEMATIQUE ET INTERET DE LA RECHERCHE.....	16
PARAGRAPHE 2: OBJECTIFS ET HYPOTHESES DE L'ETUDE.....	17
SECTION 2 : REVUE DE LA LITTERATURE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	19

PARAGRAPHE 1 : REVUE DE LA LITTERATURE.....	19
1) L'intégration selon les travaux de Balassa.....	19
2) Nature de l'intégration.....	20
3) Formes d'intégration.....	22
a) L'intégration des marchés.....	22
b) L'intégration de la production.....	24
c) Intégration monétaire.....	25
PARAGRAPHE 2: METHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	26
1- Préparation et réalisation de la population.....	26
2- Description du modèle 1.....	27
Tableau n°1.....	27
a) La non normalité des perturbations.....	28
b) L'hétéroscédasticité de la variante de perturbation.....	28
Tableau n°2.....	29
c) Non satisfaction de la propriété selon laquelle $0 \leq E(Y_i) \leq 1$	30
d) Le non sens du coefficient de détermination.....	30
CHAPITRE III : L'ANALYSE EMPIRIQUE DE L'INTEGRATION	
MONETAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST : ATOUTS	
ET PERSPECTIVES POUR LE BENIN.....	32
SECTION 1: PRESENTATION DES RESULTATS.....	33
PARAGRAPHE 1: PRESENTATION DES RESULTATS ISSUS	
DE LA COOPERATION FINANCIERE.....	33
1) La BAD (Banque Africaine de Développement).....	33
2) Les institutions financières de développement.....	34
a) Le fonds de Solidarité Africain (siège : Niamey).....	34
b) La Banque de Développement de l'Afrique de l'Est.....	34
c) La Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale.....	34
d) Le Fonds de Coopération, de Compensation et de la CEDEAO.....	34
e) Le Fonds d'Entraide et de Garantie des Emprunts du Conseil	

de l'Entente, siège : Abidjan.....	34
f) La BOAD (Banque Ouest Africaine de Développement).....	34
g) Les Fonds de la CEAO.....	35
PARAGRAPHE 2 : PRESENTATION DES RESULTATS ISSUS DE LA COOPERATION MONETAIRE.....	35
1- Intégration africaine et problèmes monétaires.....	36
a) La zone franc.....	36
SECTION 2 : ANALYSE DES RESULTATS ET VERIFICATION DES HYPOTHESES.....	39
PARAGRAPHE 1: ANALYSE DES RESULTATS.....	39
a) Les problèmes politiques.....	39
b) Le problème économique.....	39
PARAGRAPHE 2: VERIFICATION DES HYPOTHESES.....	40
SECTION 3: RECOMMANDATIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE.....	42
PARAGRAPHE 1: RECOMMANDATIONS.....	42
PARAGRAPHE 2: CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE.....	44
CONCLUSION GENERALE.....	46
BIBLIOGRAPHIE.....	48